

gouvernement à la Caisse, qui touche plusieurs milliers de fonctionnaires à la retraite, est de 4 p. 100. Si le gouvernement payait un taux de 6 ou 7 p. 100, il y aurait assez de fonds pour qu'on accorde une pension plus élevée aux retraités, et le gouvernement pourrait fournir de l'argent à un taux d'intérêt moins élevé pour l'habitation. C'est peut-être une solution très simple, mais je crois qu'elle mérite au moins d'être examinée par les députés.

J'aimerais traiter un dernier point concernant le transport urbain, mais j'ai dit que je ne dépasserais pas le temps qui m'est alloué. C'est pourquoi je remercie la Chambre d'avoir étudié et écouté avec intérêt les opinions des autres représentants.

**M. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) de nous avoir présenté une motion hétérogène dont les répercussions concernent en réalité une demi-douzaine de comités permanents de la Chambre. Elle traite des responsabilités relatives à trois paliers de gouvernement, peut-être même à quatre, si l'on tient compte des transports dans un centre urbain comme l'agglomération de Montréal ou celle de Toronto. Étant donné la rapidité avec laquelle on a soumis le problème à la Chambre, je prie les députés d'excuser le caractère superficiel et improvisé de mon exposé sur un sujet qui pourrait s'intituler: les problèmes qui concernent actuellement plus de 70 p. 100 des Canadiens et qui en toucheront, en 1980, bien plus de 80 p. 100.

Un certain nombre de lois municipales et provinciales sont impliquées dans cette motion. Même le plus simple des sujets abordés comme celui relatif au code du bâtiment, ne se prête pas à une solution facile et simple si on l'analyse d'une manière approfondie. L'élaboration d'un code national du bâtiment serait, bien sûr, souhaitable pourvu évidemment que le cadre ou la structure d'une région éloignée ne serve pas à fixer les normes à imposer en ville. Autrement dit, un code national qui adopterait le plus bas commun dénominateur ne réussirait guère à régler la question à l'étude. A mon sens, il faudrait élaborer un code qui tienne compte par exemple du nombre d'incendies qui surviennent dans les logements des zones rurales, ce qui permettrait aux municipalités qui le désirent de faire appliquer des normes plus élevées basées sur leurs constatations et les besoins régionaux. Dans cette optique un code national serait éminemment rationnel mais il faudrait résoudre la question de son application.

[Mr. McCleave.]

Les municipalités seraient-elles prêtes à dépenser l'argent nécessaire pour engager des inspecteurs aux traitements voulus? Comme exemple, je pourrais signaler que la ville d'où je viens emploie 50 inspecteurs du logement pour assurer l'application de ce qu'on considère comme des normes acceptables de logement. C'est là une dépense considérable qu'assument les citoyens de la région. Bien sûr, on peut plaider en faveur de codes nationaux, mais on doit garder à l'esprit ces différents facteurs. Quel sera le plus petit commun dénominateur? Les municipalités voudront-elles et pourront-elles accepter ce fardeau supplémentaire? Naturellement, il existe des solutions à ces problèmes, et des programmes peuvent être appliqués utilement, mais ce sont probablement des programmes à long terme.

• (5.20 p.m.)

La Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait exiger, ce qu'elle n'a pas fait par le passé, qu'avant l'octroi de prêts pour la rénovation urbaine, le remplacement de canalisations et autres travaux, la municipalité qui fait la demande applique les normes prévues par le gouvernement fédéral dans un code national. Il y a donc moyen d'appliquer cette politique au niveau fédéral.

Pour ce qui est des prêts à consentir à tous les emprunteurs du pays, le meilleur moyen serait sans doute d'offrir des stimulants par l'intermédiaire des conditions de prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il y a toutes sortes de moyens de régler le problème. Je pense qu'à la longue cette politique donnerait des résultats satisfaisants. Évidemment, monsieur l'Orateur, ce n'est qu'une des nombreuses façons d'aborder le problème.

J'offre ces exemples pour donner une idée de la complexité de la question et pour montrer comment elle touche les divers niveaux de gouvernement et les diverses autorités en cause. Un Code national comme celui que propose la motion est peut-être la mesure la plus facile qui soit à administrer. La question plus difficile, à mon sens, est celle du logement. Elle est beaucoup plus compliquée et plus vexante que celle dont j'ai parlé.

Lorsque je songe au problème, à la façon de préparer l'avenir et à la marche à suivre pour satisfaire aux demandes dans le domaine de l'habitation, je ne puis m'empêcher de conclure que, les priorités et les ressources étant ce qu'elles sont, compte tenu de la tendance établie dans le passé, il devra y avoir